

Le pire n'est pas exclu, mais le meilleur reste possible. Edgar Morin

LE JOURNAL

DES RETRAITÉ·ES CGT DE CHAUMONT



N° 432 SAMEDI 3 MAI 2025



1ER MAI : POUR LA PAIX, NOS RETRAITES, NOS SALAIRES...

Solidarité & fraternité Salle des fêtes de Brottes. 150 personnes sont venues pour la 11ème édition du 1er Mai des retraités-es CGT de Chaumont. Paella, échanges, chansons. On salue, on embrasse les camarades, les amis avec qui nous avons battu le pavé contre la politique antisociale des gouvernements Macron ou fait la ronde place de l'Hôtel de Ville pour le soutien au peuple palestinien, contre le génocide à Gaza. Des représentants d'associations avec lesquelles nous militons avaient répondu à notre invitation. Nous avons noté la présence de nos amis de Sud Solidaires retraités, du Secours populaire, de la Ligue des droits de l'homme, de la Libre Pensée, d'Amnesty international... Nous reviendrons sur ce 1er Mai exceptionnel dans notre prochain Journal.

Hélène Piris

UNE PÉTITION UNITAIRE NON À LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT DE 10 % POUR LES RETRAITÉ·ES

LES RETRAITÉ·ES AURAIENT un abattement sur leur revenu de 10 % au titre de « frais professionnels » ? C'est faux.

Cette affirmation mensongère s'avère d'autant plus malhonnête qu'elle est arrivée par le président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), qui est censé s'y connaître en matière de retraite... Et contrairement aux allégations du Président du MEDEF, cet abattement n'a jamais été appliqué au titre des frais professionnels pour les retraités-es.

La réalité, vérifiable dans le Code Général des Impôts (CGI), est tout autre :

- **La déduction forfaitaire** de 10 % pour frais professionnels est réservée aux traitements et salaires des salarié-es : c'est l'article 83-3° du CGI.

- **L'abattement** de 10 % concerne les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond : c'est l'article 158-5-a, alinéas 2 et 3 du CGI. Cet abattement a été instauré par l'article 3 - I de la loi de finances pour 1978

SI CET ABATTEMENT était supprimé cela se traduirait par une perte de pouvoir d'achat considérable pour les retraités-es

modestes car les foyers fiscaux au revenu de 3 600 euros mensuels sont limités par le plafond de l'abattement. Cela aboutirait à ce que des dizaines de milliers d'entre eux jusqu'à non-imposables, soient dans l'obligation de payer l'impôt.

EN REVANCHE, COMME PAR HASARD, ces messieurs ferment les yeux sur l'évasion fiscale qui, en France, s'élève annuellement à plus de 120 milliards d'euros, tout comme ils refusent la proposition de créer un impôt pour les plus riches de 2% qui pourrait rapporter 20 milliards d'euros.

Aussi les organisations de retraités-es de Haute-Marne CGT, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA et Solidaires, ont décidé de lancer une pétition pour dire non à la suppression de l'abattement de 10 % pour les retraités-es.

Chaumont, le 28 avril 2025



AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

PLAINTE CONTRE LA FRANCE DÉPOSÉE À L'ONU !

Suite au rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance, une plainte contre la France a été déposée auprès du comité des droits de l'enfant à l'ONU par maître Sarah Després*. Elle dénonce le viol de 10 articles de la Convention Internationale des droits de l'enfant en raison de *défaillances graves et structurelles des dispositifs de protection de l'enfance, des atteintes profondes aux droits fondamentaux des enfants confiés*, et cela depuis 20 ans.

Le rapport est accablant pour l'Etat et souligne un système à bout de souffle et qui craque de partout, le pilotage est absent faute de volonté politique et d'une vision globale de l'enfance en France. C'est une crise systémique et, alors que la tendance est souvent d'accuser les parents de démission, le rapport qualifie l'Etat de « premier parent défaillant de France ».

La forte augmentation d'une politique de judiciarisation, 44% de hausse de mesures d'aide sociale depuis 1998 alors que la population des moins de 21 ans n'a augmenté que de 1,6%, s'est faite au détriment de l'accueil familial, constamment en baisse et pourtant reconnu par l'ONU comme « *la forme de placement le plus protecteur des droits et besoins fondamentaux de l'enfant* ».

Les enfants issus de l'Aide sociale sont les plus exposés au chômage, à la pauvreté, à la misère, leur état de santé est plus dégradé que celui des autres enfants. Devant la gravité de la situation, la commission exhorte à agir vite, décline 92 propositions en 4 axes, gouvernance, prévention et repérage, prise en charge précoce, formation et attractivité des métiers, avec l'Etat au cœur de la politique. En effet, l'enfance a été soit oubliée, soit attribuée à un ministre délégué ou à un secrétaire d'Etat.

Bayrou avait laissé ce secteur à l'abandon, ne créant aucun portefeuille dédié, provoquant le tollé des associations. L'organisation est complexe, peu efficace, confiée aux départements et complétée par des services d'Etat. L'implication des départements est variable, le renvoi de responsabilités sur l'autre permanent entraînant un système inégalitaire complètement dégradé. La France ne prend plus soin de ses enfants et s'en méfie, en témoignent les mesures récentes d'incarcération immédiate des mineurs et les fouilles à l'entrée des établissements scolaires.

Nicolas Lacroix, interrogé sur le rapport parlementaire, est dans un déni un peu paternaliste, insistant sur le désengagement de l'Etat, préférant l'autosatisfaction pour faire diversion, plutôt que d'essayer d'avoir une lecture critique et constructive. La Haute-Marne se situe au 56° rang sur 71 départements quant au financement pour 1000 habitants. Le nombre d'enfants confiés est en hausse malgré la baisse démographique et le recrutement de familles d'accueil en baisse. Ce sont autant d'indicateurs que lui-même évoque, qui devraient lui faire dire que le rapport est pertinent et la situation critique.

Louis Laprade 18 - 28 avril 2025

*avocate spécialiste de la cause des enfants.



BUDGET DE LA VILLE DE CHAUMONT 2025

- UN COURRIER DE L'ADJOINTE AUX FINANCES DE LA VILLE DE CHAUMONT

L'article (Journal des retraités N° 430) indique que les taux de la ville auraient dû baisser suite aux transferts de compétences à l'agglomération ce qui est totalement impossible. Lorsqu'une commune transfère une compétence, elle doit à l'agglomération ce que l'on appelle une attribution de compensation correspondant au coût exact de cette compétence. Elle ne réalise donc pas d'économie et ne peut donc baisser ses taux.

La ville continue donc chaque année de payer pour les piscines (remplacées par Palestra), le scolaire, l'urbanisme, les postes d'animateurs de rue ...

Il est donc aussi inexact de dire que les compétences transférées par la ville ont été à l'origine d'une augmentation des taux de fiscalité de l'agglomération.

À l'exception d'une augmentation en 2021 pour compenser la perte de recettes due à la suppression de la taxe d'habitation (qui, contrairement à celle de la ville n'a pas été intégralement compensée), les taux de l'agglomération sont eux aussi stables.

D'autre part, il est vrai que l'impôt moyen par habitant est inférieur à la moyenne des villes de la strate.

Mais il est vrai aussi que compte tenu des ressources de ses habitants (Revenu imposable moyen de 13 679 euros contre 17 163 en moyenne dans les villes de la strate) et des tarifs pratiqués par les communes proches qui utilisent gratuitement les services financés par la ville de Chaumont, il est lourd.

Il n'y a donc de contradiction que pour ceux qui en cherchent une.

Isabelle FENAUX-MILLOT

**Adjointe déléguée finances et administration générale.
Ville de CHAUMONT**

RÉPONSE DU SYNDICAT

Nous avons étudié avec intérêt le courrier que vous avez adressé à notre syndicat suite à notre article sur le budget 2025 de la ville de Chaumont.

Vous pensez que nous méconnaissons l'articulation du fonctionnement Ville-Agglomération. C'est éluder la véritable question qui concerne l'impôt payé et son évolution. Nous n'avons jamais déclaré que les compétences nombreuses transférées à l'Agglomération devaient entraîner une baisse de l'impôt ville. La véritable question est : « **Si Chaumont continue de payer les compétences transmises, à quoi peut bien servir le taux complémentaire de 3,74 % que perçoit l'Agglomération ?** ». Cela représente pour les contribuables chaumontais une majoration du taux de 11 % depuis 17 ans, période à laquelle se réfère madame le Maire.

Le sujet des strates démographiques et des statistiques fiscales dont vous faites état est, lui aussi, proposé chaque année dans les mentions officielles du budget. Vous vous y référez avec un intérêt certain car il présente très avantageusement l'impôt ville de Chaumont comme étant inférieur à « *la moyenne des villes de 20 à 50.000 habitants* ». Nous reviendrons en détail sur ce point qui mérite plus ample développement.

**Pour le syndicat
G. Tardenois**

CRÊPE NOIR

Le pape est mort. Crêpe noir liant le drapeau de la République française. Cela aurait fait scandale au temps où la France était une République respectée qui n'avait pas encore été pillée par les affairistes.



Samedi, la mairie de Chaumont, en bon disciple macroniste, avait fait nouer le drapeau tricolore d'un ruban noir pour les funérailles du pape. Une belle entorse à la laïcité et aux principes de la séparation des Eglises et de l'État. Le pape est chef religieux et le Vatican n'est pas un État membre de l'ONU... L'a-t-on oublié, place de la Mairie ?

Le ruban noir n'est resté que la journée du samedi. Ouf ! Il valait mieux, car le lendemain Chaumont rendait un hommage aux victimes de la déportation. Et on ne peut s'empêcher de se rappeler que, pendant la Seconde Guerre mondiale, le pape Pie XII a gardé un silence coupable face à la Shoah.

Le Vatican avait pourtant été alerté du génocide des juifs par un officier allemand de la SS, un chimiste qui fournissait les camps de la mort en Zyclon B...

Il y a de quoi pleurer toutes les larmes de son corps à voir les simagrées devant la dépouille de celui que l'on surnommait le *pape des pauvres* lorsqu'on sait le sort que réservent les gouvernements occidentaux aux plus pauvres d'entre nous, ici et ailleurs.

Enfin, nous avons salué comme il se doit le pape François pour ses prises de positions contre un autre génocide, celui du peuple palestinien. Cela tranche avec le silence du gouvernement français qui sonne comme un soutien sans faille au pouvoir fasciste de Netanyahu.

Que dans notre pays on puisse encore confondre soutien au peuple palestinien, manif contre le génocide à Gaza et antisémitisme, donne une idée de l'état de délabrement moral dans lequel nous sommes...

Richard Vaillant

GAZA STOP GÉNOCIDE
SAMEDI 3 MAI 2025 • 11 H
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE CHAUMONT

DÉSERTS MÉDICAUX LES NOTABLES FONT LA GRÈVE

Il faut rappeler que la désertification médicale est la conséquence de choix faits dans les années 70 par le monde politique libéral avec le soutien du monde médical. Dans une logique libérale elle aussi, la mise en place du numéris clausus visait à diminuer les dépenses de santé en diminuant l'offre de soins : moins de médecins, donc moins de prescriptions, donc moins de dépenses.

Cette démarche, indifférente aux besoins réels de la population, portait en elle dès sa conception la pénurie dont elle a accouché. Tout le monde le savait. Les syndicats médicaux libéraux notamment, mieux que quiconque, eux qui pendant des décennies ne dénonceront jamais l'effondrement programmé du système de santé, uniquement préoccupés qu'ils étaient de la défense des intérêts matériels immédiats de leurs mandants.

L'intégralité des syndicats médicaux (à l'exception de l'ultra-minoritaire SMG) appellent aujourd'hui à la grève illimitée face à la « menace » de la loi Garot qui prétend imposer un début de régulation, d'ailleurs très timide, à

l'installation des médecins.

Cette loi ne résout, certes pas, le problème posé. Car pour répartir les médecins, encore faudrait-il en avoir formé. Pour autant, comment peut-on refuser le principe d'une distribution plus équitable des effectifs disponibles ?

Le gouvernement, tout comme le RN, s'oppose à cette proposition de loi. La seule contre-proposition qu'il avance, inapplicable et dérisoire, consiste à imposer aux médecins jusqu'à deux jours par mois de temps de consultation dans les territoires sous-dotés, en échange d'une compensation financière.

Face à cette situation intolérable pour la population, le monde médical ne semble pas percevoir le caractère indécent de sa mobilisation. On a pu entendre la présidente d'un des syndicats appelant à la grève, le Syndicat des Jeunes Médecins, déclarer : « *Laissons les jeunes médecins être entrepreneurs et s'éclater au travail* ».

Comme disait Brassens, « le temps ne fait rien à l'affaire »

A. Fellner

.....
: **MERCI, À CELLES ET CEUX QUI** :
: **AIDENT LE JOURNAL DES RETRAITÉS** :
.....

• Notre appel à la solidarité financière pour le Journal est entendu. Merci à Chantal, Jean-
• Pierre, Jean-Luc, Jean-Paul, Françoise, Jean-Michel, Nicole, Daniel, Patrice, Liliane, Jean,
• Francine, Laurent, Guillaume, François, Gillette et Jean-Claude, Xavier, Nathalie,
• Séverine, Jean-François, Patrice, André, Patricia, Michel, Luc, Alain, Aline, Jeanne,
• Francis, Olivier, Aurore et Éric, Jacqueline, Josette, Marylène, Pierre, Rachel, Gérard,
• Michel, Mireille, Christine, Lionel, François, Luc, Anne et Franck, Maurice, Marie-
• Christine, Françoise et Jean-Paul, Christian, Anne-Marie, Richard et Josette, Anne-Marie,
• Francis et aux anonymes qui nous remettent leur obole chaque semaine au marché.

• **SOUTENEZ LE JOURNAL DES**
• **RETRAITÉ·ES CGT DE CHAUMONT**
•

• Nom : Prénom :

• Verse.....euros

• REMETTRE À UN.E MILITANT.E DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT
•

ARCELORMITTAL 636 LICENCIEMENTS ET 392 MILLIONS D'EUROS D'AIDES PUBLIQUES

ArcelorMittal liquide l'emploi et l'industrie tout en empochant des centaines de millions d'argent public. L'acier est pourtant utile dans notre pays pour l'industrie automobile, les transports ou les structures énergétiques, mais le groupe et ses actionnaires n'ont que faire de la souveraineté nationale. Pour augmenter ses profits il va délocaliser en Inde et chez Donald Trump et rayer d'un trait 636 emplois en France, sans compter les emplois dans la sous-traitance.

Ce groupe qui a touché 392 millions d'euros d'argent public depuis 2013, 192 millions d'euros de crédits d'impôt et 100 millions d'aides pour alléger sa facture d'électricité a aussi bénéficié de prêts de l'État à taux préférentiel.

Par ailleurs, l'entreprise a reçu 56 millions d'euros de l'État et des collectivités locales pour la modernisation de ses installations. De plus, le gouvernement lui a promis un investissement public de 850 millions d'euros supplémentaires pour aider à la «décarbonation». Tout cet argent public a été utilisé pour jeter des salariés à la rue, et engraisser pas centaines de millions chaque année les actionnaires.

Chaque année, le gouvernement verse sous forme d'aides directes et indirectes aux entreprises entre 150 et 200 milliards d'euros. C'est plus que le budget de l'Education et des hôpitaux. Le plus fou, c'est que cet argent public est donné sans aucune contrepartie.

Et Bayrou veut encore ponctionner 40 milliards sur les services publics, réduire davantage les indemnités chômage, supprimer l'abattement fiscal de 10 % des retraités... Les milliards, c'est chez ArcelorMittal et toutes les entreprises abreuvées de notre argent qu'il faut aller les chercher. Les assistés, ce sont eux !

Toutes les aides publiques doivent être conditionnées au maintien de l'emploi et remboursées en cas de délocalisation. Soutien total aux salariés de cette entreprise !

Marie-Rose Patelli

CHAUMONT CINÉMA À L'AFFICHE JEUDI 15 MAI - 18H

Débat avec la participation de

Patrick Ackermann

Syndicaliste Sud PTT

Co-auteur du film

Ciné-débat à l'initiative de
la Ligue des Droits de l'Homme



SEPTEMBRE 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent-es au départ "volontaire". Le film retrace des décennies de combat, d'abord contre une privatisation rampante, puis contre des dirigeants dont l'unique boussole était le cours de l'action, n'hésitant pas à pousser dehors 22 000 personnes « par la fenêtre ou par la porte » selon les mots de Didier Lombard, l'ancien président.

Soutien du syndicat CGT des retraités,es de Chaumont

CLINIQUES PRIVÉES... GARE AUX FRAUDES

Trois-quarts des établissements de santé privés à but lucratif contrôlés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en 2023 et 2024 présentaient une anomalie dans leur tarification. Parmi les irrégularités fréquemment constatées, l'information préalable insuffisante des patients et la facturation induue des prestations...

BOULANGERIE * : UN BIEN MAUVAIS PÉTRIN

Petit rappel, le 1er Mai n'est pas la fête du travail. C'est la fête des **travailleurs**. Depuis 1947, en France, le 1^{er} mai est jour férié et **chômé**. C'est le seul jour de l'année où il en est ainsi. C'est un symbole de la lutte des travailleurs et travailleuses.

Rien ne semble pourtant plus urgent et important à deux illustres boulangers locaux sélectionnés « au hasard » par une plume « hasardeuse » du Jhm pour crier au scandale.

« *Lamentable d'empêcher les gens de travailler* », c'est le titre. « *Les volontaires revendiquent le droit de travailler* (pourquoi pas sans repos, ni salaire ?) », « *Il y a assez de fainéants en France...* », « *Le 1^{er} Mai revient à entraver la liberté* ».

Bref, un florilège de formules haineuses. De celles qui expriment sans fard le regret du passé, lointain, quand La

Boétie mettait à nu « la servitude volontaire » ou plus proche, quand Pétain institue pour la France "Travail, Famille, Patrie".

Nous ne qualifierons pas le pain de ces deux commerçants et de leur apologiste, mais ça sent très fort le rassis.

G. Tardenois

* JHM du 16 avril (précision : la presse ne paraît pas le 1er Mai)

RAPPORT ANNUEL D'AMNESTY SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

L'intensification de la répression, des pratiques autoritaires, des conflits et le piétinement du droit international par les pays les plus puissants menacent l'idéal des droits humains pour toutes et tous. Pour la France le dernier rapport annuel d'Amnesty International souligne la gravité des menaces sur l'état de droit.

Le monde se trouve à un tournant historique. Le rapport pointe cependant des raisons d'espérer et appelle à l'action et à la résistance.

(rapport accessible sur la page « [Actu d'ici et d'ailleurs](#) » du site [CGT Retraités](#)

